

Travaux de la Chambre

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, après aujourd'hui, nous poursuivrons l'étude du bill C-58. Si nous terminons l'étude des motions demain, j'espère qu'on sera généralement d'accord pour reporter les votes possibles à lundi. De toute façon, nous poursuivrons l'étude du bill C-58 à l'étape du rapport pour l'instant, et nous passerons à la troisième lecture aussitôt après. Cela fait, nous poursuivrons la deuxième lecture du bill C-68. J'aimerais exprimer l'espoir que nous pourrions aussi terminer l'étude des bills C-82 et S-10.

Comme le leader de l'opposition officielle à la Chambre nous l'a rappelé, il se déroulera un événement très dramatique la semaine prochaine, qui pourrait élever ou non un des membres de ce parti à la Chambre au poste de chef. De toute façon, ce grand événement est important et je suis bien d'accord que la Chambre doit faire preuve de la même courtoisie envers tous les partis à l'occasion d'événements semblables. J'aurais pu me servir de divers qualificatifs, mais je m'en abstiendrai. Je propose donc que nous ne siégions pas dans la soirée du jeudi 19 février, et que nous nous ajournions au lundi 23 février. Je me demande s'il y aurait consentement unanime pour adopter l'ordre suivant:

Que la Chambre lève sa séance à 5 heures de l'après-midi, le jeudi 19 février 1976, et s'ajourne au lundi 23 février 1976.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question a fait l'objet de discussions, mais étant donné que nous débattons maintenant un rappel au Règlement du député de Peace River, une telle motion, si on en saisit la Chambre, ne peut être présentée en ce moment que s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Jones: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre. Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être étudiée à présent.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire sur les travaux de la Chambre. Radio-Canada a annoncé ce matin des nouvelles que je qualifierais de «fuites» concernant un rapport confidentiel maintenant à l'étude à un comité mixte de la Chambre et du Sénat et concernant les relations entre employeur et employés dans la Fonction publique du Canada. J'ai d'abord pensé qu'il y avait matière à une question de privilège, mais la seule action qui pourrait être prise dans le cas présent, serait de renvoyer l'affaire au comité permanent des privilèges et élections, ce qui ne servirait probablement à rien.

Je pense que nous devrions nous préoccuper, et je suis sûr que la présidence partage notre inquiétude, d'établir des procédures afin que ce genre de choses ne puisse se reproduire. Peut-être serait-il préférable de demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il envisagerait la possibilité de hâter la constitution d'un comité spécial dont on a déjà parlé, concernant les droits et immunités

des députés. Plutôt que de leur demander d'examiner cette question, je pense que nous devrions étudier toutes les questions relatives à la sécurité des documents et rapports des comités de la Chambre des communes et autres rapports. En ne prenant pas ces mesures, on s'expose à des situations embarrassantes et, dans bien des cas, il se peut que la public soit induit en erreur. Étant donné que cette question touche les droits et privilèges des députés, j'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il a pensé à la question dans cette optique.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, en réponse à la question du député, je dois avouer que je n'ai pas étudié cet aspect particulier de la question. Cependant, je verrais d'un assez bon œil la suggestion du leader de l'opposition officielle à la Chambre et j'espère que nous pourrions nous réunir pour discuter du mandat d'un tel comité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos des travaux de la Chambre. Tout d'abord, lorsqu'il semblait que la motion d'ajournement de la Chambre pour la convention du parti progressiste conservateur serait acceptée, j'allais demander si l'on ne devrait pas envisager la possibilité de prendre la journée de lundi comme congé, parce que les conservateurs ne pourront peut-être pas faire tous les scrutins de ballottage dimanche. J'aimerais faire cette proposition, à condition, bien entendu, que nous obtenions l'appui du député de Moncton.

En ce qui concerne les travaux de la Chambre, puis-je poser deux questions au ministre. La première a trait au bill C-208 qui, d'après les avis affichés dans les couloirs, sera étudié demain à 4 heures. Puisque ce bill, portant sur le Jour du patrimoine national, jouit d'un appui général, notamment du côté ministériel, le leader du gouvernement à la Chambre peut-il dire si le gouvernement accordera au besoin du temps supplémentaire pour le faire adopter en troisième lecture, si la chose n'aboutit pas durant l'heure allouée pour ce débat demain?

Ma deuxième question a trait à la déclaration que le ministre des Affaires des anciens combattants devait faire aujourd'hui au sujet du projet de loi sur nos anciens combattants ex-prisonniers de guerre. On m'a promis à quatre reprises qu'elle serait faite aujourd'hui. Puis-je demander s'il en sera bien ainsi?

M. Sharp: Tout d'abord, bien que le bill C-208 soit un bill privé, le gouvernement s'intéresse aussi à cette question. Dans le cas où ce bill ne serait pas approuvé, le gouvernement songe à présenter plus tard un projet de loi qui traitera non seulement du même sujet que le bill C-208 mais aussi d'autres questions connexes. À notre avis, il vaudrait mieux réunir toutes ces questions dans un bill omnibus, mais, naturellement, si la Chambre approuve celui-ci, une partie du bill omnibus sera, de ce fait, approuvée. Toutefois, le gouvernement ne compte pas accorder plus de temps à ce bill privé parce que le sujet pourrait être mieux traité, et plus rapidement, grâce à un bill inscrit au nom du gouvernement, qui traiterait aussi des aspects connexes du sujet qui fait l'objet du bill privé du député.